



LETTRE D'INFORMATION

Page 2

Spécial Championnat de France Percheron

Août 2014

SOMMAIRE

- Programme prévisionnel.....page-2
- Conditions générales et élevage.....page-3
- Tests de tempérament.....
.....page-4
- Utilisation.....page-5
- Localisation des animations sur le site.....page-6

Conception et rédaction

Catherine Manceau
Stéphanie Charron
Sandra Barré

Photos

Jean-Léo Dugast
Syndicat Sarthois
France-trait

**2^e Championnat
de FRANCE
PERCHERON**

ENTRÉE
GRATUITE

**27 & 28
SEPTEMBRE 2014**

HARAS NATIONAL
DU PIN (61)

ORGANISATION :
SOCIÉTÉ HIPPIQUE PERCHERONNE DE FRANCE
4 rue Rémy Belleau - 28400 NOGENT-LE-ROTROU
Tél. : 02 37 52 00 43 // e-mail : shpf@wanadoo.fr

WWW.PERCHERON-FRANCE.ORG

SFET INRA /ce @ f

www.inra.fr

Société Hippique Percheronne de France - 4 rue Rémy Belleau 28400 Nogent-le-Rotrou
Tél : 02 37 52 00 43 - Fax : 02 37 52 93 20 - Email : shpf@wanadoo.fr

Vendredi 26 septembre

De 14h à 18h :

Accueil des chevaux percherons mâles et hongres

- Contrôle des papiers, vérification de la puce et de l'état de santé du cheval
- Tests de tempérament simplifiés (toise, balance, filament...)
- Répartition des chevaux dans les boxes

Samedi 27 septembre

Cour d'honneur du Haras national du Pin/Carrière de la poste

9h : concours des mâles âgés de 2 ans

10h : Début des épreuves sélection SIA - maniabilité service (Carrière de la poste)

12h : Pause déjeuner dans le manège

Buffet campagnard - 13 € : Réservation auprès de la SHPF avant le 15/09/2014

14h : début des épreuves sélection SIA-traction (carrière de la poste)

14h : concours des mâles âgés de 3 ans, 4 ans et plus

16h30 : concours des hongres

17h : remise des prix épreuves sélection SIA

17h30 : Prix du championnat des males

18h : Réunion d'information sur la caractérisation et Pot servi dans la salle Géricault

Dimanche 28 septembre

Site des grands champs

De 7h30 à 9h : contrôle des carnets, remise des numéros et programmes

9h : concours des femelles

10h : début des épreuves d'utilisation / Challenge intersyndical

12h : pause déjeuner : Plateau repas + grillades-13€ Réservation auprès de la SHPF avant le 15/09/2014

16h30 : Prix du championnat des femelles

16h45 : remise des prix Challenge intersyndical

17h : Prix de bande, prix de famille et prix d'ensemble

✂-----

COUPON-REPONSE RESTAURATION

à renvoyer **impérativement** à la SHPF avant le 15/09/2014 (par mail, fax ou courrier)

Accompagné du règlement de vos repas

NOM.....PRENOM.....Tél :

Adresse mail :@.....

Déjeuner samedi 27/09 :(nb repas) x 13 € =

Déjeuner dimanche 28/09 :(nb repas) x 13 € =



Conditions générales valables pour tous les participants

Tous les participants doivent être à jour de leur adhésion 2014. Les chevaux participants doivent quand à eux être **inscrits au stud-book** de la race percheronne. Les carnets des chevaux devront être présentés à l'arrivée et seront vérifiés.

Modalités d'engagement :

- 20 € pour les mâles et hongres (engagement via site SFET ou règlement par bulletin papier à retourner à la SHPF accompagné du RIB et du règlement).
- 20 € pour les chevaux engagés sur les épreuves d'utilisation. bulletin papier à retourner à la SHPF accompagné du RIB et du règlement
- 10 € pour les femelles. (engagement via site SFET ou règlement par bulletin papier à retourner à la SHPF accompagné de votre RIB et de votre règlement).

Concours modèle et allures

MÂLES

Présentation le samedi 27 septembre
à partir de 9h dans la cour d'honneur

80 mâles ont été sélectionnés suite à leur présentation sur un des trois rassemblements organisés en juillet 2014 (Mayenne, Grand-Lucé, Saint-Aubin-de-Courteraie).

Les propriétaires concernés ont reçu un courrier détaillant la réglementation.

HONGRES

Présentation le samedi 27 septembre
vers 16h00 dans la cour d'honneur

Une nouvelle section est ouverte aux chevaux percherons hongres qui auront été vus en concours en 2014.

Note minimale requise : 30/50

JUMENTS ET POULICHES

Présentation le dimanche 28 septembre
sur le site des grands champs

Les femelles sont sélectionnées suivant les résultats obtenus en départemental/régional et dans la limite d'un quota défini pour chaque région. La note minimale requise est de 30/50.

Cas des juments non suivées : elles seront admises si elles ont été présentées et jugées en 2014 et si elles ont déjà obtenu la note minimale de 30/50 au niveau national.



Qu'est ce que la caractérisation ?

La caractérisation consiste à décrire les individus pour les comparer entre eux de façon objective. (ex : taille au garrot, couleur de la robe, morphologie, peur à la soudaineté, facilité de poulinage). La caractérisation permet de fournir des éléments fiables aux éleveurs pour le choix de croisement et aux utilisateurs sur les chevaux qu'ils veulent acheter ou utiliser pour une discipline particulière. Lorsqu'ils sont héréditaires, les critères de caractérisation peuvent alors être utilisables pour le choix des croisements.

Qu'est ce que le tempérament ?

Le caractère d'un animal est appréhendé, en éthologie, par la notion de **tempérament**, appelé aussi **personnalité**. Le tempérament est défini comme un ensemble de caractéristiques comportementales stables dans le temps et entre situations proches.

Les recherches françaises récentes sur le tempérament ont permis de mesurer **5 dimensions du tempérament** :

- l'émotivité ou la propension à manifester des réactions de peur (à la nouveauté, à la soudaineté),
- la grégarité,
- l'activité motrice,
- la réactivité vis-à-vis des humains
- la sensibilité sensorielle dont tactile.



Pourquoi s'intéresser au tempérament ?

C'est le premier critère de choix lors de l'achat d'un cheval toutes disciplines confondues (d'après des études faites en France, en Irlande et en Pologne auprès d'acheteurs de chevaux).

Objectifs à long terme de ces tests de Tempérament

Parce qu'ils permettent de caractériser et donc d'enregistrer des résultats concernant un grand nombre de chevaux, les tests de tempérament devraient à terme permettre de répondre à deux questions majeures :

1. Quel cheval pour quelle utilisation ?
2. En fonction des caractéristiques comportementales de ma jument, avec quel étalon puis-je la croiser pour faire naître un poulain pour telle utilisation ?

Source IFCE / INRA

Optimisez l'orientation, la valorisation et la commercialisation de votre cheval en l'inscrivant dès maintenant aux Tests de Tempérament Simplifiés (Voir dépliant Tests de Tempérament Simplifiés)

Challenge utilisation intersyndical-2^{ème} édition

Ce challenge se déroulera le dimanche 28 septembre sur le site des grands champs.

L'objectif est de promouvoir le cheval percheron utilisé. Ces épreuves sont une véritable opportunité pour votre syndicat de mettre en valeur vos chevaux percherons utilisés et de valoriser ainsi votre production et votre région d'élevage.

Les épreuves sont ouvertes aux cavaliers et meneurs adhérents à un syndicat départemental, lui-même adhérent à la SHPF. Les chevaux participants doivent être âgés au minimum de trois ans.

Plus d'informations et règlement auprès de votre président de syndicat.

Sélection pour le salon de l'agriculture 2015

Des épreuves d'utilisation qualificatives pour les trophées d'utilisation au salon de l'agriculture 2015 seront organisées le samedi 27 septembre 2014 sur le site des grands champs.

Trophée trait d'avenir : épreuves de traction et de maniabilité rurale ouvertes aux chevaux âgés de 3 à 6 ans au 1er janvier 2015.

Trophée traits sportifs : épreuves de traction et combiné maniabilité-marathon ouvertes aux chevaux âgés de 4 ans ou plus au 1er janvier 2015.

Inscriptions à la SHPF



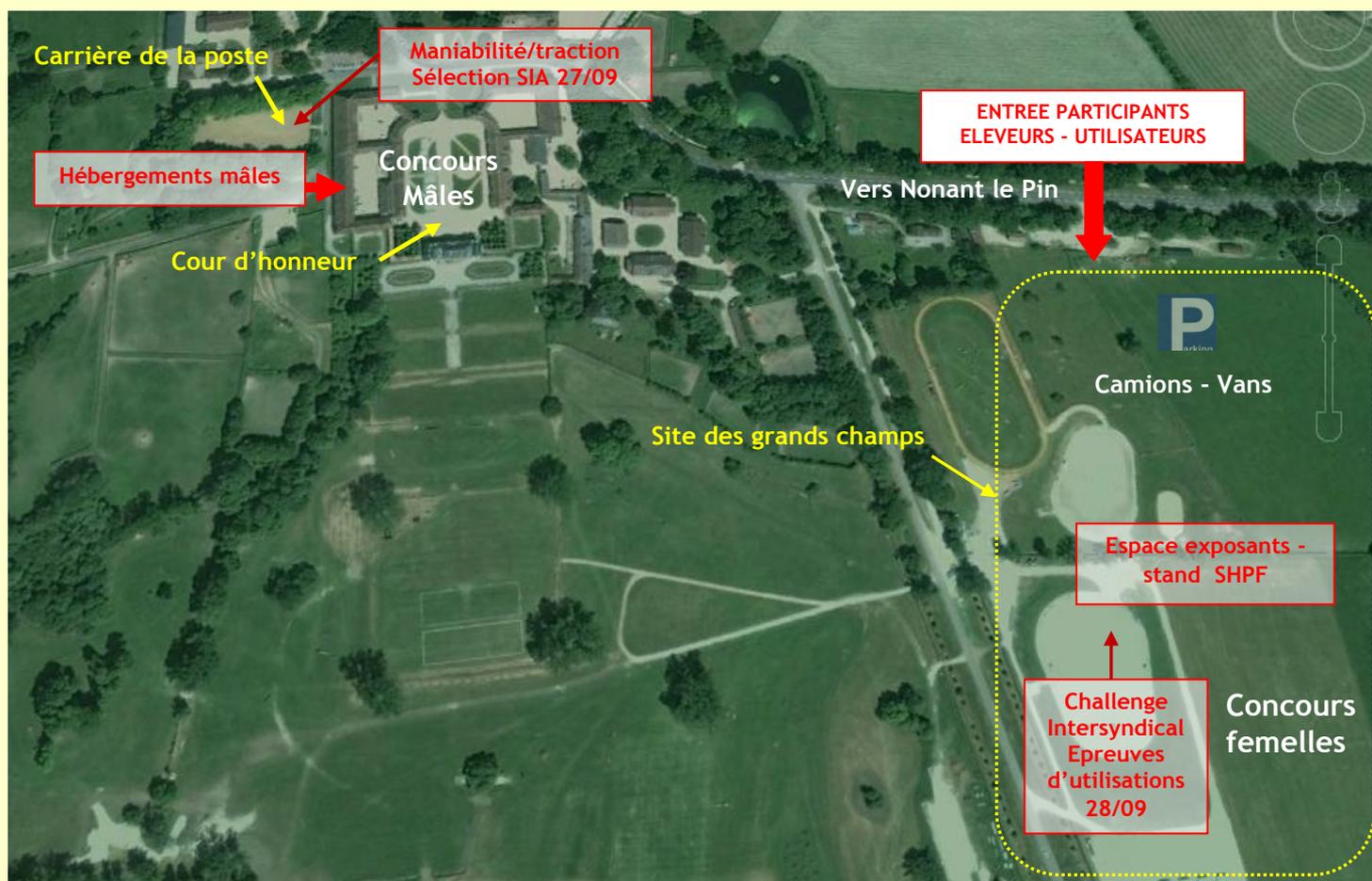
RAPPEL DES PROTOCOLES DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES :

Depuis le 1^{er} janvier 2013, pour les compétitions dépendantes de la FFE et/ou de la SHF, tout équidé dont la primo vaccination est postérieure au 1er janvier doit avoir fait l'objet :

- D'une primo vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours.
- D'un rappel ultérieur à 5 mois, l'intervalle entre 2 injections n'excédant pas 6 mois.
- D'un rappel annuel tel que l'intervalle entre deux injections n'excède pas 12 mois.

Pour les chevaux dont la primo vaccination est antérieure au 1er janvier 2013, le précédent protocole reste valable, à savoir :

- Une primo vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours.
- Des rappels ultérieurs tels que l'intervalle entre deux injections n'excède pas 12 mois.



DIFFUSION D’AFFICHES ET DE FLYERS

Des affiches et flyers de 2^{ème} Championnat de France Percheron sont disponibles au bureau de la SHPF, n’hésitez pas à venir en chercher ou à nous demander de vous les envoyer.

Un évènement organisé grâce au soutien financier de la Région Basse-Normandie, de la SFET, de l’INRA et de l’IFCE.



APPEL AUX BENEVOLES

La SHPF recherche des bénévoles pour aider à l’organisation du 2^{ème} Championnat de France Percheron. Si vous souhaitez contribuer à l’organisation de ce bel évènement, contactez la SHPF.

Mobilisez-vous !